

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**Entre les villes de BLANZY - MONTCEAU-LES-MINES**  
**SANVIGNES-LES-MINES – SAINT-VALLIER**

**Exposition Intercommunale**

La présente convention est signée entre :

Les Villes de :

Sanvignes-les-Mines, 71410 Sanvignes-les-Mines  
Représentée par Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Maire, dûment habilité par délibération en date du....

Saint-Vallier, 71230 Saint-Vallier  
Représentée par Monsieur Alain PHILIBERT, Maire, dûment habilité par délibération en date du.....

Blanzy, 71450 Blanzy  
Représentée par Monsieur Hervé MAZUREK, Maire, dûment habilité par délibération en date du .....

Montceau-les-Mines, 71300 Montceau-les-Mines  
Représentée par Madame Marie-Claude JARROT, Maire, dûment habilité par délibération en date du .....

Il est convenu ce qu'il suit :

Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'organisation et les clefs de répartition entre les quatre communes, pour le financement et la prise en charge organisationnelle de l'exposition intercommunale :

- Exposition « peau d'âne »
- Exposition + ateliers Philippe UG
- Exposition POP up livres et CIE

Article 2 : Lieu et horaires de l'exposition intercommunale

L'exposition intercommunale se tiendra à la salle de La Trèche à Sanvignes Les Mines, du 14 novembre au 18 décembre 2022.

Article 3 : organisation de l'exposition intercommunale

La ville de Sanvignes Les Mines prend en charge l'organisation matérielle et administrative de l'exposition intercommunale ainsi que le financement de cette opération.

Article 4 : Coût global de l'exposition intercommunale et Participation financière des communes signataires de la convention

Le coût global de l'exposition intercommunale s'élève à 6 494€ (six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros)

Le financement de l'exposition intercommunale est défini ainsi qu'il suit :

- 17% du coût global pour la ville de Blanzly soit un montant de 1 104 € (mille cent quatre euros)
- 50% du coût global pour la ville de Montceau-les-Mines soit 3 247 € (trois mille deux cent quarante-sept euros)
- 11% du coût global pour la ville de Sanvignes-les-Mines soit 714 € (sept cent quatorze euros)
- 22% du coût global pour la ville de Saint-Vallier soit 1 429 € (mille quatre cent vingt-neuf euros)

Un titre de recettes sera édité par la ville de Sanvignes-les-Mines et transmis à chaque commune signataire.

Article 5 : Bilan

La Ville de Sanvignes-les-Mines se charge d'effectuer le bilan financier de l'opération et le communiquera aux villes signataires.

Article 6 : durée de la convention

La présente convention est consentie pour la durée de l'exposition soit du 14 novembre au 18 décembre 2022.

Fait en 4 exemplaires (1 exemplaire par commune)

A Sanvignes les mines, le .....

Jean Claude LAGRANGE,

Maire de Sanvignes Les Mines

Pour la ville de Blanzly,

Hervé MAZUREK,

Maire.

Pour la ville de Montceau-les-Mines

Marie-Claude JARROT

Maire.

Pour la ville de Saint Vallier

Alain PHILIBERT,

Maire.